

Immigration

L'Orateur suppléant (M. Turner): A mon avis les non l'emportent. En conformité de l'article 75(11) du Règlement, le vote inscrit est différé. Nous passons maintenant à la motion n° 52.

Des voix: Le vote.

L'Orateur suppléant (M. Turner): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion? Que tous ceux qui sont pour veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

L'Orateur suppléant (M. Turner): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

L'Orateur suppléant (M. Turner): A mon avis les non l'emportent. En conformité de l'article 75(11) du Règlement, le vote inscrit est différé.

M. Ian Watson (Laprairie) propose:

Motion n° 51.

Qu'on modifie le bill C-24, Loi concernant l'immigration au Canada, à l'article 115, en retranchant les lignes 26 à 31, page 68.

—Monsieur l'Orateur, je propose cette motion pour attirer l'attention de la Chambre et des Canadiens sur ce que je considère comme un autre exemple de dérogation aux engagements que le gouvernement a pris quant à ses priorités urbaines. Voilà plusieurs années maintenant que le gouvernement a signalé que parmi ses priorités à long terme, il s'efforcerait, par tous les moyens à sa disposition, de freiner l'extension des grandes régions urbaines et d'encourager la croissance de nombreuses petites villes. L'objectif poursuivi est évident. La population est concentrée dans trop peu de régions urbaines et la qualité de la vie dans certaines de ces régions régresse au lieu de s'améliorer.

● (1610)

A la conférence tri-partite à laquelle a participé le ministère des Affaires urbaines en 1973, le gouvernement fédéral a proposé une politique qui recommandait la suppression des disparités régionales, ce qui était impossible si le Canada continuait à suivre un plan de croissance urbaine dans le cadre duquel la population et les activités étaient concentrées dans quelques secteurs bien définis du pays. A l'époque, le gouvernement semblait d'avis que si nous admettions qu'il fallait renverser la tendance actuelle—forte concentration et croissance urbaine rapide—nous devons, en tant que gouvernement, adopter un autre plan d'urbanisation en partant du principe que les villes canadiennes ne se font pas concurrence, mais qu'elles sont étroitement liées les unes aux autres au sein d'un réseau urbain national.

La position du gouvernement à l'époque semblait s'appuyer sur la conviction qu'il y avait une beaucoup trop forte concentration dans le pays—et il en va toujours de même aujourd'hui—et qu'il était non seulement possible mais souhaitable de changer d'orientation. Les participants à la conférence sont convenus que tous les niveaux de gouvernement devaient jouer leur rôle dans la poursuite de cet objectif à long terme de décentralisation de la population. Parmi les moyens à la disposition du gouvernement fédéral qui ont été proposés lors de la conférence, mentionnons la politique monétaire et fiscale, l'immigration et la migration, les transports, le développement régional, l'utilisation des terres, le logement, l'assistance sociale, la gestion des ressources, la promotion industrielle et quelques autres encore.

Encore une fois, monsieur l'Orateur, telle était la position du gouvernement en 1973. En 1975, est entré en fonction un nouveau ministre des Affaires urbaines qui préconisait plus ou moins les mêmes choses. Au sujet de la conférence tri-partite qui avait eu lieu auparavant, il a déclaré que les trois niveaux de gouvernement étaient convenus à ce moment-là de changer d'orientation et de favoriser une croissance plus équilibrée dans chaque région. Les participants à cette conférence ont également décidé d'examiner des façons d'atteindre ce but et se sont dits prêts à coordonner leurs politiques et programmes dans ce domaine. Le ministre des Affaires urbaines d'alors, l'actuel ministre de la Défense nationale (M. Danson), a déclaré qu'il allait obtenir la participation de toutes les provinces et, par leur entremise, des municipalités, au processus de consultation permanente, dans l'espoir de formuler, grâce à ce dialogue, une stratégie urbaine pour le Canada, stratégie qu'appuyeraient tous les pouvoirs publics et dans le cadre de laquelle nous pourrions coordonner nos divers programmes et politiques.

Le ministre a alors poursuivi en disant:

Je saisis également toutes les occasions possibles de discuter de cette question publiquement avec les organismes non gouvernementaux canadiens qui se préoccupent de l'avenir de nos villes. De cette façon, je crois que naîtront un consensus sur une politique démographique nationale et une stratégie de développement urbain.

Lorsque le projet de loi a été présenté, monsieur l'Orateur, j'ai eu l'impression que nous allions enfin avoir une législation sensée. J'ai eu l'impression que nous allions utiliser l'un des leviers auxquels il avait été fait allusion en 1973 pour freiner la croissance démographique vertigineuse de la région de Toronto et de la côte ouest. Ce n'est pas sans déception que j'ai vu le comité décider de biffer l'article du bill qui aurait forcé le nouvel immigrant ou le candidat en mal de quelques points nécessaires à s'installer dans une région donnée du Canada, loin des grands centres urbains, pour une période de six mois. On espérait qu'après un tel séjour l'immigrant s'y sentirait suffisamment chez lui pour y rester.